





Cycle de 5 webinaires lié aux énergies renouvelables

Webin'EnR







Webin'EnR

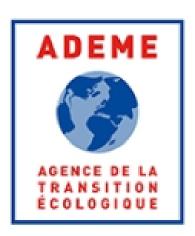
SEQUENCE 3/5

« SOLAIRE THERMIQUE & PV »

- 1 / Rappel « Séquence 1 : Présentation »
- 2 / Présentation des intervenants
- 3 / Gisement solaire & différence entre thermique et PV
- 4 / Solaire thermique (ST)
- 5 / Solaire photovoltaïque (PV)
- 6 / Projet EnR: Ce qu'il faut retenir ...







Webin'EnR SEQUENCE 3/5: ST & PV «INTERVENANTS»



Yoann LELOUTRE

Chargé de mission « Mission EDD »

Conseiller en Energie Partagé (CEP)



Moran GUILLERMIC

Chargé de mission

Réseau des professionnels du solaire



Vincent BILLAUD

Référent énergies renouvelables

Syndicat d'Energies de la Vendée

PRESENTATION DE LA DEMARCHE « WEBIN'EnR »

Le but de ces « Webin'EnR» est de présenter les énergies renouvelables ...

- Avantages des EnR dans le secteur de la santé (ES / ESMS), Cliquez (IC)
- Retours d'expérience de projets EnR,
- Contacts régionaux pour accompagner des projets EnR, Cliquez (10)
- Aides financières associées à des projets EnR, Cliquez (III)
- Enlever les idées reçues sur les EnR,
- Se mettre en ordre de marche pour le « Décret tertiaire » Cliquez (II)

... pour cela, environ un « Webin'EnR + Questions » de 1h00 ou 1h30 par mois :

- 1 / Présentation
- 2 / Réduire ses consommations
- 3 / Solaire thermique et photovoltaïque
- 4 / Bois énergie
- 5 / Géothermie

01/10/2020

17/11/2020

16/12/2020

19/01/2021

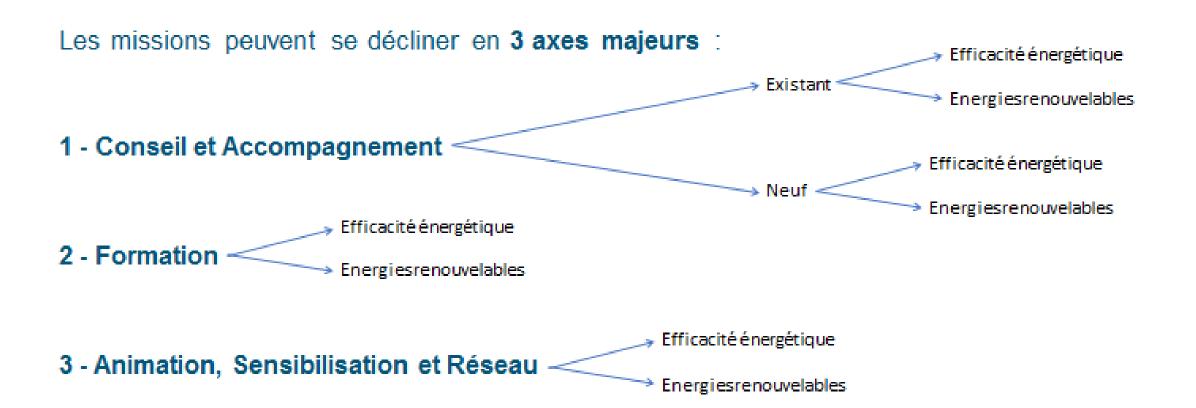
09/02/2021

Pour revoir tous les « Webin'EnR »



PRESENTATION: « MAPES », « MISSION EDD » ET « DISPOSITIF CEP »

- MAPES: Gouvernance / Financement / Objectifs / Moyens / Missions
- Mission « Efficience et Développement Durable EDD » : Historique
- Accord cadre « ARS / ADEME » en Pays de la Loire : Explications
- Dispositif CEP: S'inscrire Cliquez (1) / Missions associées Cliquez (1) / Base documentaire Cliquez (1)



LOI ELAN: DECRET TERTIAIRE

EXPLICATIONS

Pour en savoir plus et se mettre en ordre de

marche:





Périmètre :

- Propriétaire / Locataire
- Surface : > 1000 m²
- Construction : < 24/11/2018

Définition des objectifs Réduction de la consommation d'énergie

finale:

- -40% en 2030
- -50% en 2040
- -60% en 2050

(valeurs absolues)

Mesure des résultats dès 2021

(Transmission des données via une plateforme)



Consommation de référence

- entre 2010 et 2020

Actions d'amélioration :

Enveloppe

Usages

Exploitation

Espace

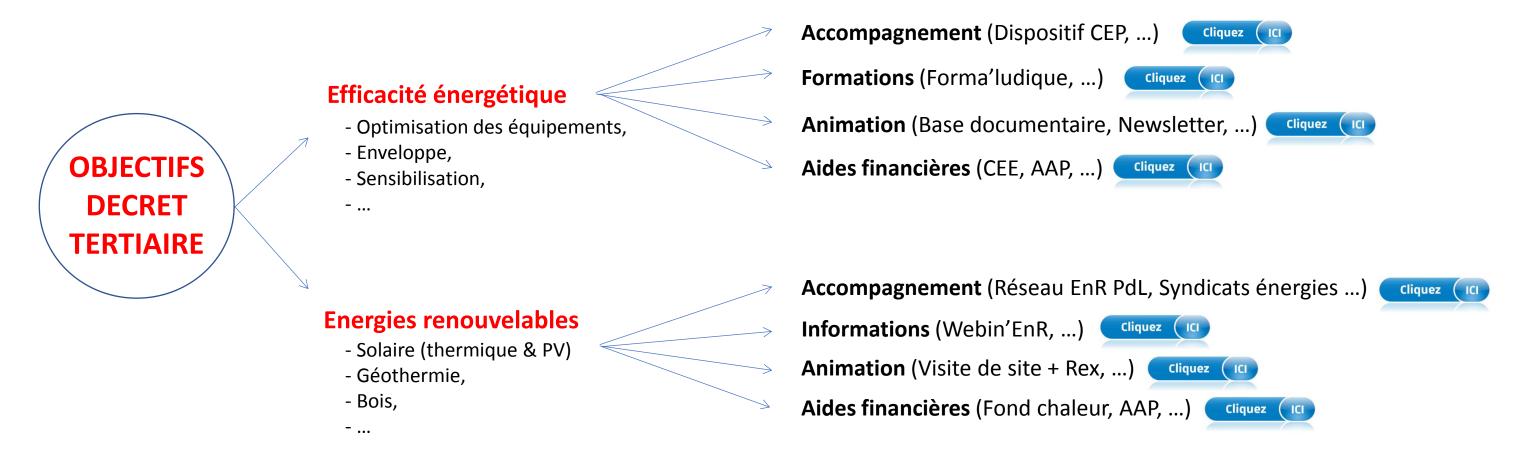
Comportements

Analyse préalable des leviers :

Enveloppe, Usages énergétiques, modes d'exploitation, utilisation des espaces et les comportements

LOI ELAN: DECRET TERTIAIRE

COMMENT ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU DECRET ?





2 / Présentation des intervenants



Moran GUILLERMIC

Chargé de mission Réseau des professionnels du solaire



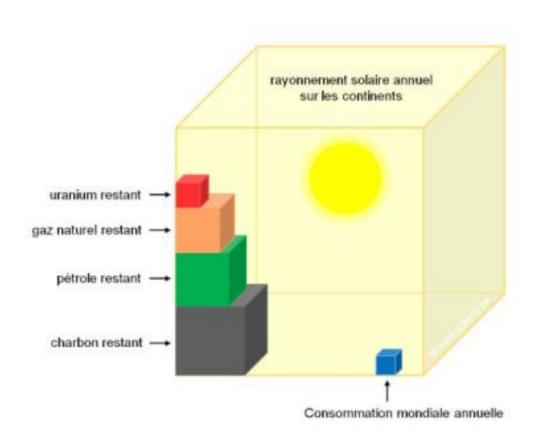
Vincent BILLAUD

Référent énergies renouvelables Syndicat d'Energies de la Vendée

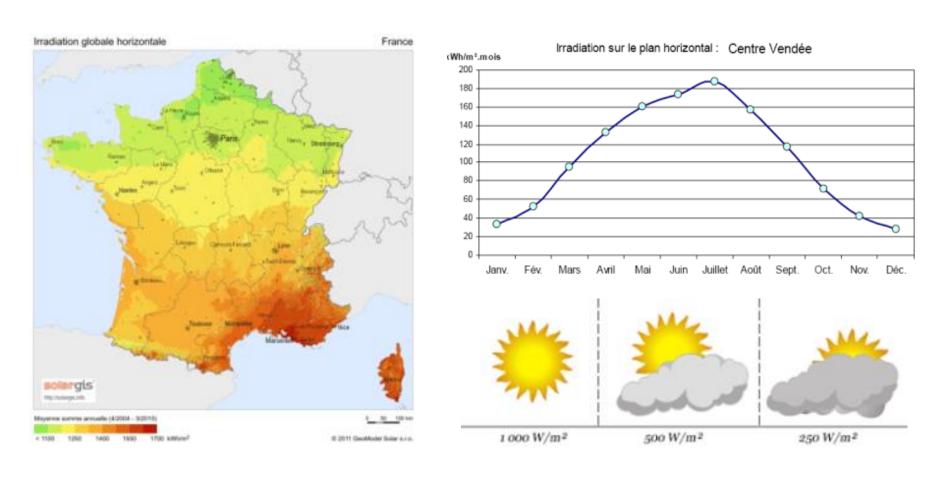
3 / Gisement solaire & différence entre thermique et PV

Le rayonnement solaire, une ressource commune...

Illimitée et gratuite



Présente partout, avec un potentiel de production plus ou moins important selon le lieu et la saison



Information: Sous notre climat, le soleil nous apporte annuellement environ 1 200 kWh/m². Soit l'équivalent d'environ 120L de fioul par m²!

3 / Gisement solaire & différence entre thermique et PV

Des valorisations complémentaires à adapter selon le besoin...

Le solaire thermique pour la production de chaleur



Usages:

- Eau chaude sanitaire (ECS)
- Chauffage
- Chauffage eau de piscine
- Procédés industriels
- Procédés agricoles

Le solaire photovoltaïque pour la production <u>d'électricité</u>



Usages:

- Vente sur le réseau public d'électricité
- Autoconsommation pour les besoins électriques du site

LA TECHNOLOGIE EN 2 SECONDES

Des installations simples pour un fonctionnement simple

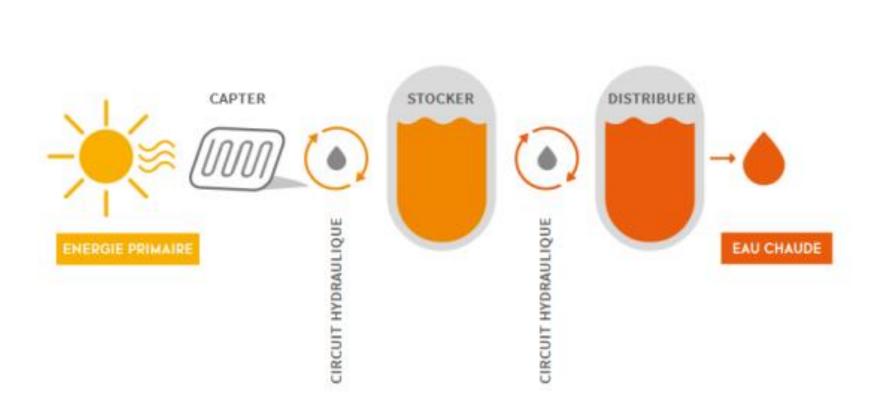
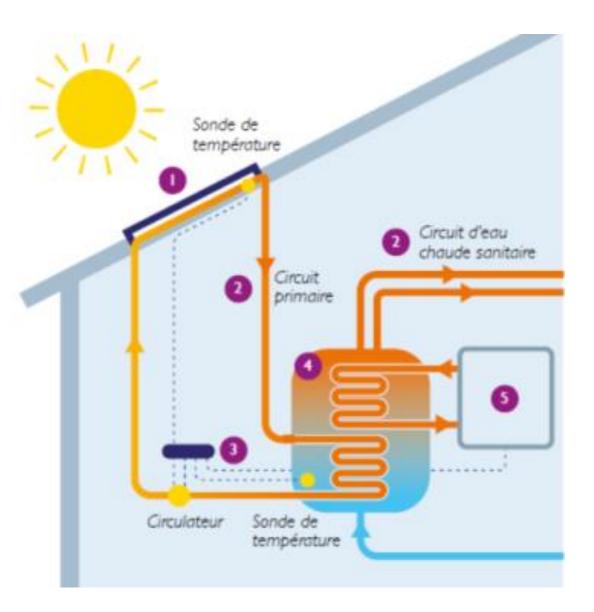


Schéma de principe d'une installation solaire thermique



Descriptif d'une installation solaire thermique

LA TECHNOLOGIE EN 2 SECONDES

Des installations simples pour un fonctionnement simple

Coupe d'un panneau solaire thermique Solaire thermique Solaire thermique Solaire thermique

De l'eau chaude assurée toute l'année!

SOLAIRE THERMIQUE & LEGIONELLE











L'arrêté du 30 novembre 2005 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail ou des locaux recevant du public n'impose à ce jour pas de contraintes sur les ballons de préchauffage (et donc les ballons de stockage solaires qui peuvent être considérés comme des ballons de préchauffage).

Cependant, les circulaires du 22 avril 2002 et du 28 octobre 2005 relatives à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé proscrit tout stockage à une température inférieure à 55°C.



SOLAIRE THERMIQUE & LEGIONELLE

Suite à l'analyse d'un échantillonnage faible en nombre mais représentatif de la diversité des installations existantes, <u>il s'avère impossible de conclure sur la présence d'un lien entre stockage</u> sanitaire solaire en préchauffage et présence de la bactérie Légionelle.

MAIS.....

Issues du projet LEGIOSOL, les analyses des données de mesures récoltées ainsi que les modélisations des systèmes tendent à confirmer une évidence : les températures de fonctionnement d'une installation solaire sont souvent dans les plages propices au développement de la légionelle.

POURQUOI???

Cette tendance augmente avec un surdimensionnement de la production solaire et diminue avec un sous dimensionnement de cette même production solaire. En effet, un surdimensionnement entraine une diminution du renouvellement des ballons et inversement pour un sous dimensionnement.

L'origine de ces dimensionnements inadaptés vient souvent d'une mauvaise estimation des besoins.

SOLUTION:

A travers cette étude, nous pouvons constater que le plus important pour garder sous contrôle le risque sanitaire lié aux légionelles est avant tout LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES EN TERMES DE CONCEPTION, déterminées par les acteurs du solaire thermique.

CONCLUSION:

« ETUDE LEGIOSOL » : Aucun lien n'a pu être établi entre le risque lié à la légionnelle et le chauffage de l'eau sanitaire par le solaire thermique. A contrario, l'utilisation de schémas en eau technique apparaît comme une solution compétitive, à la fois performante techniquement et économiquement, tout en permettant des économies sur la maintenance.

Le mieux est l'Ennemi du Bien → RESPECT des Règles de l'Art SOLAIRE :

- 1) Dimensionner au plus juste (SOCOL ou campagne de mesure)
- 2) Schéma Simple et éprouvé = SOCOL
- 3) Comptage Obligatoire
- 4) Mise En Service Dynamique
- 5) Accompagnement / Formation du Maitre d'Ouvrage



Tout les outils / aides sont disponibles sur SOCOL et demandés (exigés) par l'ADEME

PERFORMANCE DES INSTALLATIONS : Retour expérience 1

L'EHPAD LES BOUTONS D'OR À L'AIGUILLON **SUR VIE**

Installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire collective



LES CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE CAPTEURS :

SURFACE:

23,1 m²

COÛT DU PROJET:

19 950€

BESOINS EN ECS

1275 L

PART DES BESOINS COUVERTS:

43 %

ÉQUIVALENT DE CONSOMMATION*:

42 personnes

*consommation moyenne journalière

LE + DU PROJET

Un projet modèle! Les résultats obtenus sont au dessus des prévisions des études, et ce grâce à un accompagnement et un suivi par des experts : le Sydev, l'ADEME et un bureau d'étude spécialisé ainsi qu'un schéma de principe hydraulique suivant la démarche SOCOL.

> Cette installation est même visitée par d'autres dirigeants d'EHPAD pour son exemplarité!

Information: Depuis la mise en service en 2013, aucun problème majeur sur l'installation! 16

PERFORMANCE DES INSTALLATIONS : Retour expérience 2

CITÉ SANITAIRE NAZAIRIENNE À SAINT-NAZAIRE

Trois installations solaire thermique collectives pour la production d'eau chaude sanitaire



NOMBRE DE CAPTEURS:

120

SURFACE:

400, 32 m²

COÛT DU PROJET: 425 550 € (HT)

ÉQUIVALENT DE CONSOMMATION*:

430 personnes

*consommation moyenne journalière

LES CHIFFRES CLÉS

BESOINS EN ECS

13 092 L/jour à 60°c

PART DES BESOINS COUVERTS:

48 %

PRODUCTIVITÉ MOYENNE:

316kWh/m²/ an

LE + DU PROJET

La cité sanitaire a été réalisée pour durer et pour s'adapter aux évolutions des besoins des patients comme aux progrès de la médecine.

Conçue pour limiter la consommation d'énergie et assurer le confort des patients, la Cité sanitaire est aussi équipée d'installations qui concourent au respect de l'environnement : des pompes à chaleur permettent de réchauffer ou de rafraîchir l'air ; une chaudière à biomasse (bois) assure le complément de la production d'eau chaude.

AIDES POUR VOS PROJETS EnR

Un accompagnement technique gratuit au service de vos projets

- √ Etudes préalables
- ✓ Suivi technique
- ✓ Assistance pour les dossiers de demande d'aide
- ✓ Retours d'expérience























Un soutien financier conséquent pour des installations qualitatives







Aide aux études 70%

Aide à l'investissement jusqu'à 50%

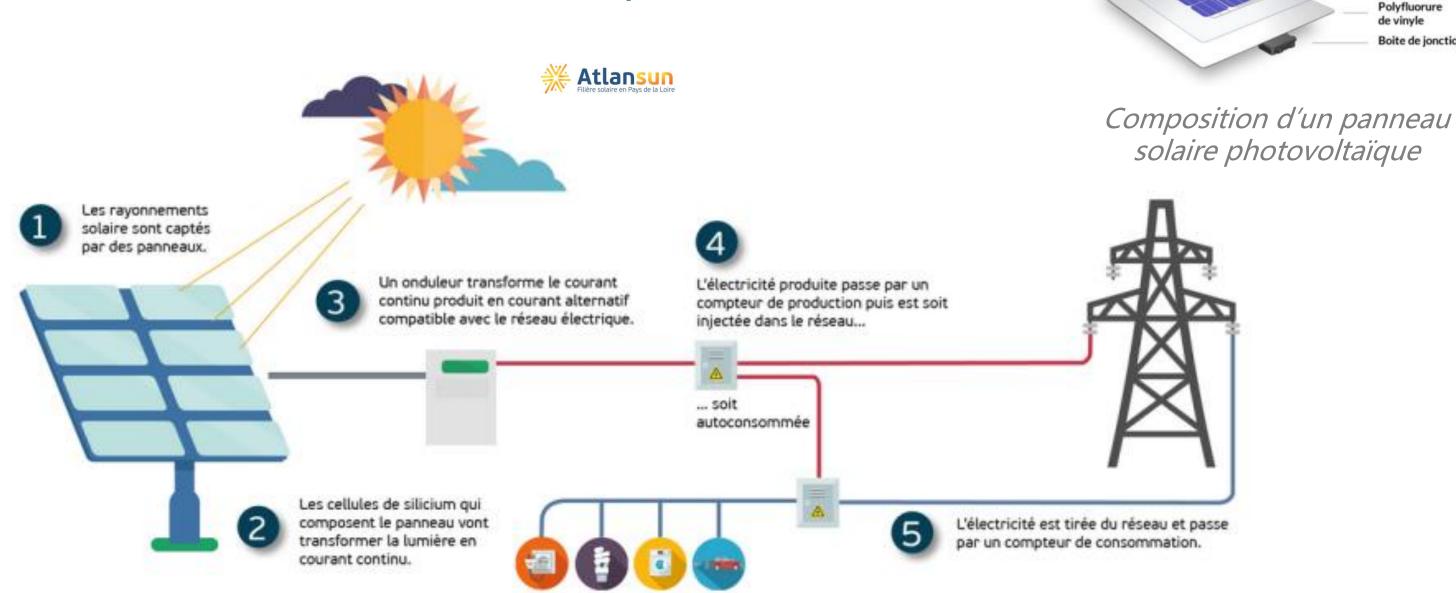
LAISSONS PARLER LES PROS

EHPAD Sainte Anne: Les Lucs sur Boulogne (85):



LA TECHNOLOGIE EN 2 SECONDES

Des installations dimensionnées selon le potentiel ou le besoin



Cadre

Verre **EVA**

EVA

Cellules solaires

Polyfluorure de vinyle

Boite de jonction

LA TECHNOLOGIE EN 2 SECONDES

Adaptables à différentes typologies de sites



Sur toiture

Ombrières de parking





Centrale au sol (friches...)

RECYCLAGE & DUREE DE VIE

Le solaire s'inscrit dans une économie circulaire. Un nouveau système économique qui vise à

COLLECTE

de transformer les déchets en matières premières réutilisables pour la conception de nouveaux produits. Ainsi, la boucle est bouclée! La durée de vie moyenne des panneaux photovoltaïques est de 30 ans et ils sont reclyclables à 95%! Les panneaux photovoltaïques sont recyclables à 95%. Toutes les matières premières peuvent être reinjecter dans leurs processus de Paiement de l'éco-participation à fabrication (le verre et l'aluminium sont recyclables à l'infini, le silicium est l'achat de panneaux photovoltaïques recyclable jusqu'à quatre fois). **ET APRÈS?** 30 ANS PLUS TARD Les panneaux «nus» sont alors déchiquetés par une broyeuse et la chaîne de traîtement sépare les débris (verre, plastique, métaux et silicium). Un système de tri permet alors d'obtenir un verre pur. Les panneaux solaires photovoltaïques sont composés à 75% de Les panneaux sont débarasser de leur cadre en aluminium, de leur boîtier électrique et DF 40

Après démontage, les panneaux sont placés dans des CONTENEURS situés dans des points de reprises. Contrôler votre point de reprise le plus proche sur www.pvcvcle.org

MODULES

Pour les grandes installations, contacter PV CYCLE, les panneaux seront récupérés directement sur site et transportés vers l'usine de recyclage.

DE **40**

MODULES

PV CYCLE

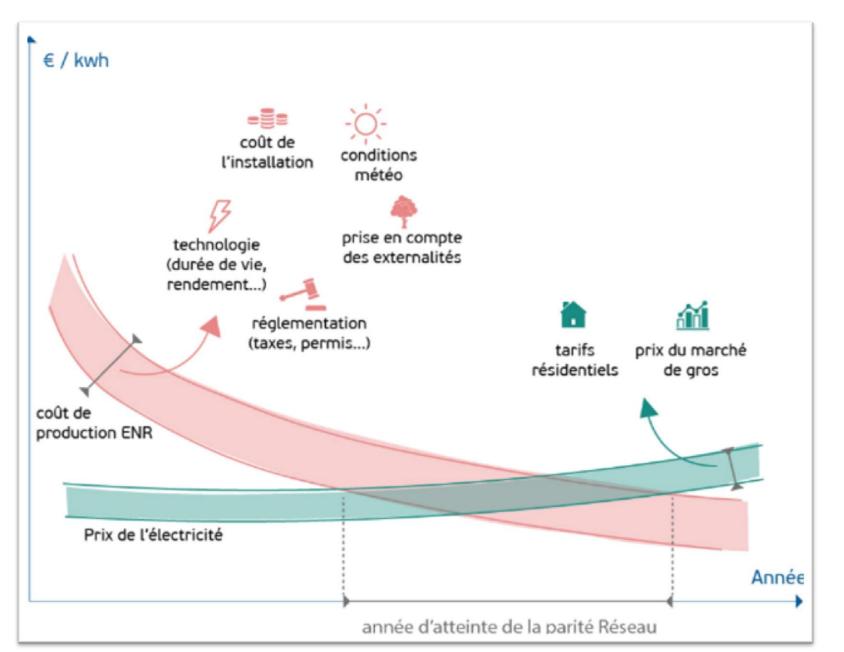
de leurs câbles en cuivre.

«PV CYCLE France est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux solaires photovoltaïques et bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Sa démarche de recyclage des panneaux solaires photovoltaiques usagés associe performance technique, environnementale, économique et sociale.»

Information : L'énergie nécessaire pour la fabrication du système photovoltaïque est compensée par sa production en 2 à 3 ans en moyenne!

ECONOMIES: AUTOCONSOMMATION VS REVENTE

1 / Changement de paradigme pour le PV



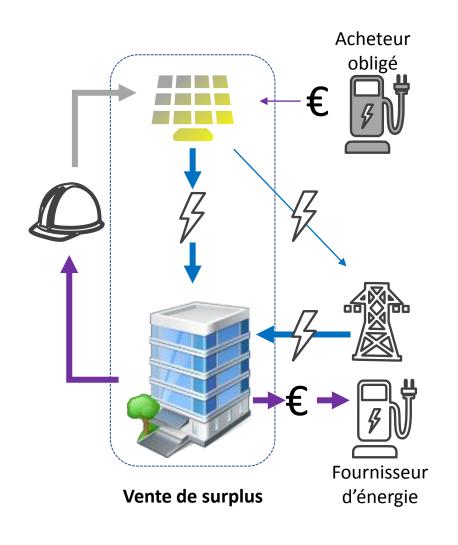
- Croisée des chemins inéluctable!
- Fin de l'acheteur obligé pour tous!

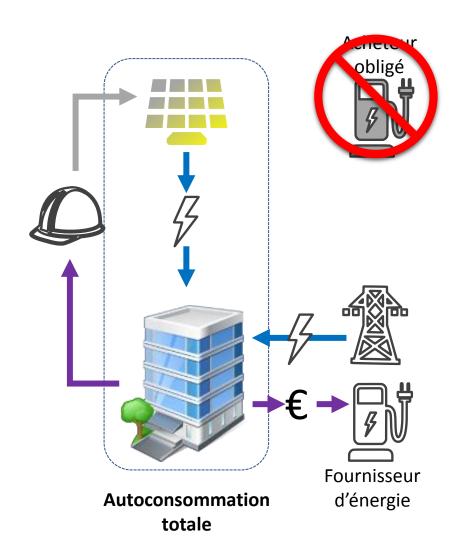
ECONOMIES: AUTOCONSOMMATION VS REVENTE

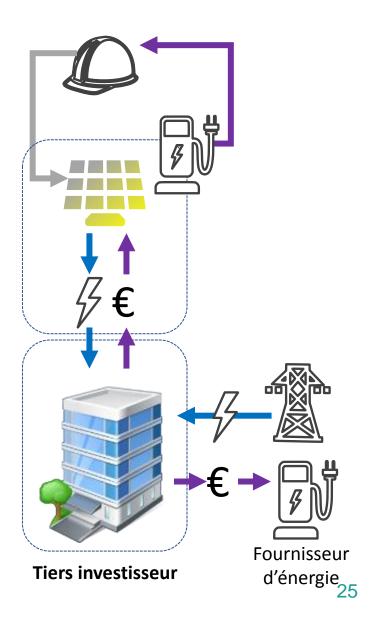
- 2 / Le cout du photovoltaïque
 - Une baisse continue des couts
 - Le prix des modules a été divisé par 10 en 10 ans
 - Eléments structurants dans le coût d'une installation :
 - La taille de l'installation
 - Le mode de valorisation
 - En vente
 - En autoconsommation

ECONOMIES: AUTOCONSOMMATION VS REVENTE

• 3 / Les modèles d'affaire du PV en autoconsommation

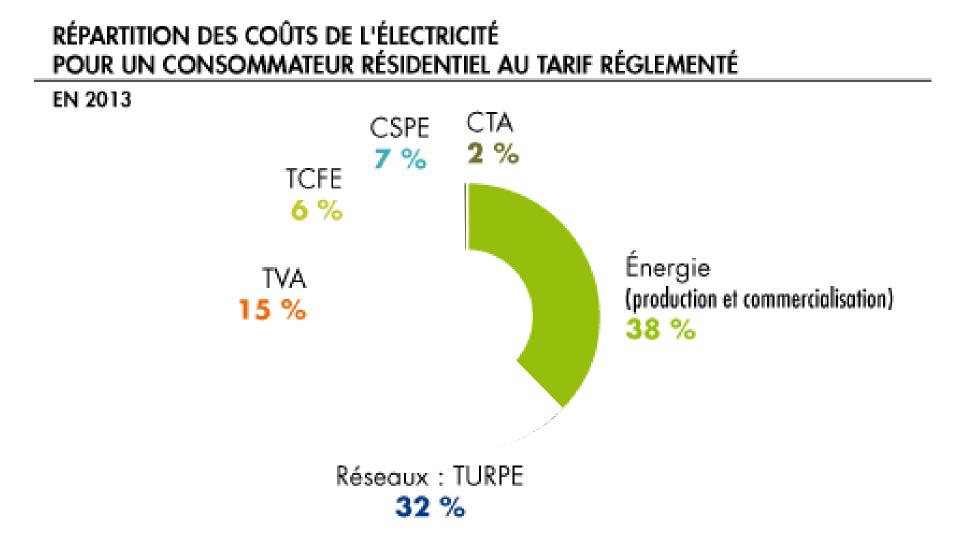






ECONOMIES: AUTOCONSOMMATION VS REVENTE

• 4 / Autoconsommation, fiscalité et péréquation tarifaire : Amis ou ennemis ?





ECONOMIES: AUTOCONSOMMATION VS REVENTE

• 5 / Synthèse des modèles d'affaire : Vente

	Je dispose	Capacités d'investissement	Consommation d'électricité	Modèle d'affaire photovoltaïque	Intérêts
	d'une toiture ou d'un parking	Je souhaite investir		Investissement en propre	 Rentabilité financière non risquée (garantie de l'Etat)
		Je ne souhaite pas investir	Je consomme peu ou pas d'électricité	Location de toiture ou de parking	 Revenus complémentaires Atteinte des obligations « Loi Energie Climat » sans investissement*
			Je consomme de l'électricité	Hébergement de centrale	 Économie sur la facture d'énergie Atteinte des obligations « Loi Energie Climat » sans investissement*
	d'un foncier	Je souhaite investir		Investissement en propre	 Rentabilité financière non risquée (garantie de l'Etat)
		Je ne souhaite pas investir		Location de foncier	 Atteinte des obligations sans investissement Revenus complémentaires

^{*} Bâtiment neuf ou extension de plus de 1000 m² d'emprise au sol

ECONOMIES: AUTOCONSOMMATION VS REVENTE

6 / Synthèse des modèles d'affaire : Autoconsommation

	Je dispose	Consommation d'électricité	Capacités d'investissement	Modèle d'affaire photovoltaïque	Intérêts
	d'une toiture ou d'un parking	Je ne consomme qu'une partie de la production	Je souhaite investir	Vente de surplus	 Economie sur la facture Vente du surplus garantie par l'Etat (montant supérieure au marché et garanti sur le long terme)
		Je peux consommer toute la production	Je souhaite investir	Autoconsommation sans injection	 Economie sur la facture Visibilité à long terme sur cout de l'énergie Atteinte des obligations « Loi Energie Climat »*
			Je ne souhaite pas investir	Tiers investissement	 Économie sur la facture d'énergie Visibilité à long terme sur cout de l'énergie Atteinte des obligations « Loi Energie Climat » sans investissement*
	d'un foncier	Je peux consommer toute la production	Je souhaite investir	Autoconsommation sans injection	 Economie sur la facture d'énergie Visibilité à long terme sur cout de l'énergie
			Je ne souhaite pas investir	Tiers investissement	 Économie sur la facture d'énergie Visibilité à long terme sur cout de l'énergie

^{*} Bâtiment neuf ou extension de plus de 1000 m² d'emprise au sol

AIDES POUR VOS PROJETS EnR

L'accompagnement technique de vos projets :

✓ Conseil / information sur le solaire :



Réseau des acteurs professionnels de la filière solaire sur la région Pays de Loire

✓ Développement et exploitation de centrales photovoltaïques :





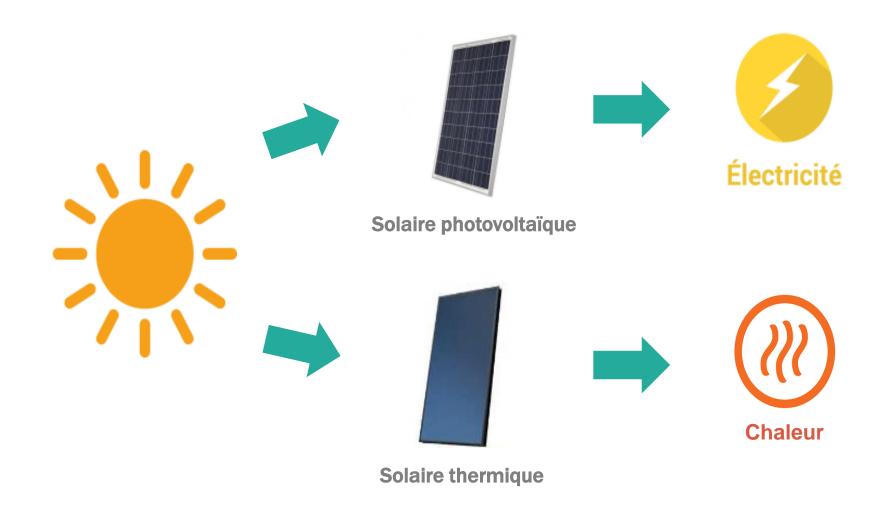


- Société d'économie mixte locales
- Exploitants privés
- ✓ Etudes et conception des installations : Bureaux d'étude spécialisés en solaire photovoltaïque (qualifiés RGE études)

Le soutien financier des installations :

- ✓ Un tarif d'achat de la production pour les installations en injection réseau
- ✓ Des appels à projets ponctuels à surveiller

✓ Un choix technologique selon les besoins énergétiques du site



- ✓ Des dispositifs d'accompagnement technique et financier prêts à soutenir vos projets
- ✓ Des interlocuteurs locaux spécialisés à contacter pour tout projet

PARCOURS D'UN PROJET

Réseau des énergies renouvelables des Pays de La Loire vous accompagne dans toutes les phases de votre projet :









AIDES FINANCIERES

FONDS CHALEUR: Chaleur renouvelable

- Energies renouvelables :
 - Solaire thermique
 - Géothermie
 - Biomasse (bois)
 - Réseau de chaleur

A l'investissement :



Aux études de faisabilité / AMO :

De 50 à 70%

(aide % du coût)

De 30 à 60%

(aide en €/kWh)

- Des critères qualitatifs :
 - Accompagnement du projet de A à Z
 - Performance des équipements
 - Qualité de mise en œuvre et de suivi



RESEAU ET ACTEURS



- Pour les collectivités, entreprises, associations...
- Pour aider à construire et mettre en œuvre des projets d'énergies renouvelables.
- Soutien technique et financier, neutre et indépendant.
- Le Réseau au niveau régional et départemental
 - Les **relais régionaux** spécialistes des filières participent à la cohérence et à la pertinence de l'offre au niveau régional. Ils mettent à disposition les outils techniques, fiches retours d'expérience, veille réglementaire...
 - Les relais départementaux, <u>interlocuteurs directs des porteurs de projet</u>, sont chargés de l'accompagnement technique et financier (aide au montage de dossier de subvention) des porteurs de projet sur toutes les énergies renouvelables.

33

CONTACTS DEPARTEMENTAUX

O LOIRE-ATLANTIQUE

Pour une commune ou une entreprise sur Nantes Métropole :

NANTES MÉTROPOLE Bérénice ROILETTE

- **J** 02 40 99 67 14
- 06 85 33 07 48
- berenice.roilette@nantesmetropole.fr

Pour une collectivité ou une entreprise sur le reste du 44 :

Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)

Cédric GARNIER

- 02 49 62 30 36
- 06 40 49 27 29
- cedric.garnier@sydela.fr

O VENDÉE

Pour une collectivité :

Service public des énergies vendéennes (SYDEV)

- Vincent BILLAUD
- 02 51 45 88 96
 06 37 66 81 00
- v.billaud@sydev-vendee.fr

Pour une entreprise :

Union Cuma Vendée Damien JORIGNE

- ≥ 02 51 36 90 40
- damien.jorigne@cuma.fr

O MAINE-ET-LOIRE

Pour une collectivité :

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) Clément CHEPTOU

- 02 61 68 00 77
- c.cheptou@sieml.fr

Pour une entreprise :

Mission Bocage Cécile PORTIER

- 02 41 71 77 50
- c-portier@missionbocage.fr

O MAYENNE

Fédération départementale CUMA 53 (FD CUMA 53) : Olivier RENOIT

- J 02 43 67 37 34
- olivierbenoit53@cuma.fr

O SARTHE

Pour une collectivité :

Agence des Territoires de la Sarthe Yannick BEAUJARD

- 2 02 44 02 42 37
- 06 98 55 78 40
- yannick.beaujard@sarthe.fr

Pour une entreprise :

Union Cuma Sarthe Jean-François VIOT

- 02 43 23 77 37
- 06 77 21 20 35
- jean-francois.viot@cuma.fr



RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DES PAYS DE LA LOIRE

« Webin'EnR »: Prochaines dates

01/10/2020

1 / Présentation

17/11/2020

2 / Réduire ses consommations énergétiques

16/12/2021

3 / Solaire thermique et photovoltaïque

19/01/2021

4 / Bois énergie

09/02/2021

5 / Géothermie







Merci de votre attention!

























Yoann LELOUTRE: yoann.leloutre@mapes-pdl.fr / 02 53 48 29 36

Laurent BIZIEN: edd@mapes-pdl.fr / 02 40 08 70 02





